

Le 2 novembre 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue par voie de visioconférence le deuxième jour de novembre deux mille vingt à vingt heures. La séance est tenue par voie de visioconférence conformément aux mesures mise en place par le premier ministre du Québec, Monsieur François Legault pour la zone rouge.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
Mme Sandra Chandonnet, conseillère siège no 1
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
M. Denis Blier, conseiller siège no 3
Mme Jénilie Demers, conseillère siège no 4 (ABSENTE)
M. Pascal Brulé, conseiller siège no 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020
- 5.0 Correspondance et suivi
- 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
- 7.0 1^{er} versement conciergerie salle municipale
- 8.0 Entretien de la patinoire
- 9.0 Vœux de Noël
- 10.0 Fin de la période de travail à temps plein de l'inspecteur municipal
- 11.0 Avis de motion – Règlement concernant la taxation pour l'année 2021
- 12.0 Adoption du règlement concernant le colportage
- 13.0 Adoption du règlement concernant les animaux
- 14.0 Programme d'aide à la voirie locale. Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
- 15.0 Mandat MRC pour le projet d'élevage porcin
- 16.0 Compte à payer
- 17.0 Varia
- 18.0 Questions de l'assemblée
- 19.0 Levée de la séance

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Sandie Roux fait fonction de secrétaire.

R20-11-121
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R20-11-122
Intervertir les points

Il est proposé par Monsieur Pascal Brulé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

Le 2 novembre 2020

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020.

R20-11-123
Procès-verbal
5 octobre 2020

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

R20-11-124
1^{er} versement conciergerie

IL est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture suivante :
Le premier versement pour le contrat de conciergerie à madame Johanne Paradis au montant de deux mille six cent cinquante dollars (2 650.00\$)

ADOPTÉE

R20-11-125
Entretien de la
patinoire

IL est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'entretien de la patinoire pour l'hiver 2020-2021 soit donné à Monsieur Serge Soucy au taux horaire de treize dollars (13.00\$) de l'heure, à titre forfaitaire ;
QUE lors de l'absence ou la non disponibilité de Monsieur Serge Soucy, Monsieur Réjean Dubuc soit nommé suppléant;
QUE la municipalité paie en quatre (4) versements mensuels, selon les heures effectuées;
QUE le tout soit sous la supervision de Monsieur Réjean Dubuc;
QUE l'entretien de la patinoire débute et se termine selon les conditions atmosphériques;

ADOPTÉE

R20-11-126
Vœux de Noël

IL est proposé par Madame Sandra Chandonnet et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et les membres du conseil municipal de retourner des vœux de Noël à toute la population par l'envoi d'un circulaire distribué à chacune des adresses civiques;

QUE la municipalité paie les frais s'y rapportant pour un montant maximum de cent cinquante dollars (150.00\$), taxes en sus.

ADOPTÉE

Le 2 novembre 2020

R20-11-127
Fin de la période
de travail de
l'inspecteur
municipal

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection des chemins municipaux sont complétés pour 2020;

IL est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le travail à temps plein, soit quarante (40) heures par semaine, de l'inspecteur municipal soit terminé le 5 décembre 2020;

QUE les heures de travail de l'inspecteur soient, pour la période hivernale, un minimum de cinq (5) heures par semaine, incluant une visite des chemins municipaux ainsi qu'une visite aux installations des loisirs;

QUE tout travail supplémentaire soit autorisé par le maire ou la directrice générale.

ADOPTÉE

Avis de motion est donné par Monsieur Yves Payette conseiller qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, un règlement concernant la taxation pour l'année 2021. Le règlement a pour objet de déterminer le taux de taxation foncière, le taux pour le service de la Sûreté du Québec ainsi que le taux pour le service des ordures et des matières recyclables pour l'année 2021. Le règlement doit également déterminer le nombre de versements, les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus ainsi que l'application de ces règles.

R20-11-128
Adoption règlement
colportage

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donnée à la séance du conseil ordinaire du 5 octobre 2020 par Monsieur Denis Blier qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance un règlement modifiant les normes concernant le colportage. Amendement au règlement de colportage 225-2003 et 237-2005 ;

ATTENDU QU'UN projet de règlement a été déposé à la séance du conseil ordinaire du 5 octobre 2020 par Monsieur Denis Blier ;

ATTENDU QUE ce projet de règlement pouvait être consulté sur le site internet de la municipalité au www.municipalitelourdes.com ou au bureau municipal selon les heures d'ouvertures ;

ATTENDU QUE toute personne pouvait transmettre des commentaires ou questions par écrit relativement à ce 1^{er} projet de règlement jusqu'au 23 octobre 2020 à midi par courriel au sroux@municipalitelourdes.com ou par la poste au 837, Rue Principale à Notre-Dame-de- Lourdes ;

ATTENDU QU'en vertu de la nouvelle entente relative à la fourniture du service de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC, une refonte et une harmonisation complète de la réglementation municipale est nécessaire ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil adopte sans changement le règlement intitulé « Règlement concernant le colportage » portant le numéro 321-2020. En amendement au règlement concernant le colportage numéro 225-2003 et 237-2005.

ADOPTÉE

R20-11-129
Adoption règlement
animaux

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donnée à la séance du conseil ordinaire du 5 octobre 2020 par Madame Sandra Chandonnet qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance un règlement modifiant les normes concernant les animaux. Amendement au règlement 308-2017 ;

ATTENDU QU'UN projet de règlement a été déposé à la séance du conseil ordinaire du 5 octobre 2020 par Madame Sandra Chandonnet ;

ATTENDU QUE ce projet de règlement pouvait être consulté sur le site internet de la municipalité au www.municipalitelourdes.com ou au bureau municipal selon les heures d'ouvertures ;

Le 2 novembre 2020

ATTENDU QUE toute personne pouvait transmettre des commentaires ou questions par écrit relativement à ce 1^{er} projet de règlement jusqu'au 23 octobre 2020 à midi par courriel au sroux@municipalitelourdes.com ou par la poste au 837, Rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes ;

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1) plus particulièrement celles contenues aux articles 59, 62 et 63;

ATTENDU la promulgation par L'Assemblée Nationale de la *Loi sur le bien-être et la sécurité des animaux* (chapitre B-3) le 1^{er} novembre 2016 entraîne le besoin de mettre à jour la réglementation municipale;

ATTENDU la promulgation par L'Assemblée Nationale de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (chapitre 22) le 13 juin 2018 entraîne le besoin de mettre à jour la réglementation municipale;

ATTENDU QU'il y a lieu d'harmoniser les règlements en vigueur présentement sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Chandonnet et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant les animaux » portant le numéro 322-2020. En amendement au règlement concernant les animaux 208-2017

ADOPTÉE

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de compte relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalité en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes approuve les dépenses d'un montant de trente-six mille trois cent quarante et un dollars et quatorze sous (36 341.14\$) relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

R20-11-130
Programme d'aide à la
voirie locale. Sous-volet
projets particuliers
d'amélioration par
circonscription électorale

Le 2 novembre 2020

ATTENDU la résolution #R20-10-119 adoptée par le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes le 5 octobre 2020 afin que demande soit faite à la MRC de l'Érable de soutenir la municipalité dans le projet de l'implantation de la nouvelle porcherie de Ferme Ladouce;

R20-11-131
Mandat MRC pour
Le projet d'élevage
porcin

ATTENDU QUE conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (Chapitre Q-2), la municipalité a reçu une copie de l'autorisation du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant le projet d'augmentation de la production annuelle de phosphore de la Ferme Ladouce;

ATTENDU QU'il y a lieu, conformément à l'article 165.4.11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1), de déléguer à la MRC de l'Érable la responsabilité d'organiser et de tenir la consultation publique sur la demande de permis ou de certificat de la Ferme Ladouce et de transmettre à la MRC une copie de tous les documents déposés par cette dernière au soutien de sa demande;

En CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Chandonnet et résolu à l'unanimité des conseillers;

DE déléguer à la MRC de l'Érable, conformément à l'article 165.4.11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la responsabilité d'organiser et de tenir la consultation publique sur la demande de permis ou de certificat de la Ferme Ladouce relativement à son projet d'augmentation de sa production annuelle de phosphore sur le lot 4 016 226.

DE transmettre à la MRC de l'Érable une copie de tous les documents déposés par la Ferme Ladouce au soutien de sa demande;

D'AUTORISER que les frais de cette consultation soient assumés par la municipalité.

ADOPTÉE

R20-11-132
Compte à payer

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de soixante-trois mille six cent quatre-vingt-six dollars et trente-six sous (63 686.36\$), et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Varia

Aucun point

La période de questions s'ouvre à _____ et se termine à _____
La séance est en visioconférence. Aucune question reçue par courriel.

R20-11-133
Levée de la séance

IL est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h10.

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale / secrétaire trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales